



## **APPEL A CANDIDATURE SEMAINE COMMERCIALE ET ARTISANALE 2024**

### **COMMUNE DE SAINT-ANDRE**

*Avis de publication préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique (art.L2122-1-1 à L2122-1-4 du CGPPP)*

### **I/ OBJET DE LA CONSULTATION**

*Mise à disposition d'emplacements sur le domaine public du lundi 04 au dimanche 10 Novembre 2024 dans le cadre de la Semaine commerciale et Artisanale*

### **II/ CARACTERISTIQUE DES EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION**

- Adresse : Avenue Ile de France – partie comprise entre Rue Cazal et Avenue de la République  
Avenue de Bourbon – partie comprise entre Rue du Père Repond et Rue Payet  
Avenue de la République – partie comprise entre Avenue Ile de France et rue des Arts
- Retrait du dossier : [www.saint-andre.re](http://www.saint-andre.re)
- Dépôt du formulaire de demande d'occupation du domaine public au service courrier – Hôtel de ville place du 2 décembre BP 505 97 440 Saint André ou auprès du Service Économique et Gestion du Domaine Public situé au Domaine de la Vanille, 480 rue de la Gare, Bât H, Étage 2

### **III/ CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE SELECTION**

**Ce dossier devra comprendre :**

**La fiche de participation dûment remplie et signée ;**

**Le registre de commerce de moins de 3 mois ;**

**L'affiliation à l'AMEXA (agriculteurs);**

**La carte d'artisan**

**Les copies des pièces suivantes :**

*\*Pièce d'identité du demandeur;*

*\*Justificatif d'adresse de moins de 3 mois*

*\*Attestation d'assurance de son activité et de responsabilité civile en cours de validité,*

*\*Attestation d'hygiène alimentaire (si alimentaire),*

*\* Attestation de conformité électrique (camion bar/ food truck),*

*\* Copie de la carte de marchand ambulant*

**Toutes demandes incomplètes ou hors délais ne seront pas instruites.**

### **IV/ CRITERE DE SELECTION**

- Les activités de fritures seront interdites sur les étalages.
- Nature et qualité des produits proposés en rapport avec l'événement.
- Qualité esthétique et visuel du stand ou du matériel (kitchenettes, roulottes)

Les emplacements seront attribués selon les critères établis ci-dessus.

Pour tous renseignements, merci de vous rapprocher de la Cellule Domaine Public au Service Économique.  
Tél : 0262 58 88 67

Saint-André, le